

Confiance ?

Vendredi 17 décembre 2022 - N°374



par Hubert Tassin – Président des P.P.

L'actualité de la semaine dernière a été dominée par l'affaire de Calas et les soupçons de dopage et de courses truquées qui auraient été mis en évidence par une opération d'envergure menée par les services de la Police des Courses et des Jeux. Ce n'est évidemment pas la première fois que de telles affaires défrayent la chronique et placent les courses sous la lumière néfaste des rubriques « faits divers » des médias.

Ils ont été prompts, les pseudos justiciers spécialistes des réseaux sociaux, à s'exprimer de manière péremptoire et, majoritairement, à condamner sans appel les principaux protagonistes de cette affaire. Les mêmes qui revendiqueraient pour eux la présomption d'innocence, se sont érigés en procureurs et ont entonné en cœur l'air de « tout le monde le savait » interprété par Dalida au début des années 1970. Tout le monde savait quoi ? N'attendez pas de moi que je rentre dans ce jeu en l'état actuel des informations qui sont les nôtres. N'attendez pas de moi que je commente des rumeurs ou des informations non vérifiées.

Mais ne nous voilons pas la face en faisant mine d'ignorer l'existence d'apprentis sorciers et de pratiques condamnables. Cette affaire de « Calas » doit, sans s'arrêter aux cas particuliers, permettre une réflexion plus générale.

La confiance : un actif des courses

Les accusations de dopage sont vieilles comme les courses elles-mêmes, souvent lancées par des entraîneurs qui ont pu ensuite se trouver eux-mêmes objets de soupçons. Les « méthodes américaines » ont souvent été ainsi contestées dans les années 1920 ou les années 1960. Et, plus près de nous, les rumeurs repartent de plus belle quand l'un ou l'autre a « trop » de réussite. Le mieux est pourtant de croire à deux choses : le poteau et les contrôles.

La confiance est un des éléments qui compte pour que les parieurs et les propriétaires assurent le fonctionnement de l'écosystème. Dans le cas de l'élevage, cela peut aller plus loin encore, puisque les choix de croisement et la valorisation des produits sont liés aux performances en courses des reproducteurs et de leurs familles.

Si l'un ou l'autre de ses participants doute de l'équité des performances, il peut s'écarter de nos activités et trouver des raisons d'abandonner. Le raisonnement s'étend évidemment aux entraîneurs et aux jockeys. Si chaque victoire peut être contestée l'ambiance devient irrespirable et peu conforme à l'activité de loisirs que sont les courses.

Les parieurs hippiques, peuvent choisir d'autres jeux s'ils ont le sentiment que les règles ne sont pas suivies. Bien sûr, les paris alternatifs que sont jeux sportifs – et en particulier le football - ont peu d'arguments pour se parer des plumes de la respectabilité. Mais leur popularité semble invulnérable face aux scandales à répétition.

Du côté des courses, l'instruction des affaires de dopage ou de performances contradictoires et la communication qui en est faite témoignent de la volonté de l'ensemble des acteurs. En leur nom, les sociétés de courses sont mobilisées pour traiter le mal, démasquer les tricheurs et aboutir à des sanctions. On a souvent accusé -largement à tort – l'Institution de vouloir étouffer des affaires. Mais il est une maxime qui reste intangible : les voleurs courent toujours plus vite que les gendarmes ... mais finissent en général par être rattrapés.

Le dopage mais aussi les performances contradictoires

Puisque j'évoque la confiance comme un pilier du fonctionnement de notre système, c'est l'occasion pour moi de réaffirmer que je crois en la sincérité et en la détermination des autorités des sociétés-mères pour garantir la régularité des courses

Évidemment, si le laboratoire de Verrières-le-Buisson est réputé comme un des plus compétents du monde (avec celui de Hong Kong), il ne cherche pas un nombre illimité de produits, et surtout il cherche ce qu'il connaît. L'important est qu'il puisse, avec rapidité, modifier la liste des produits recherchés, s'adapter aux produits masquants et aux subterfuges toujours plus élaborés de ceux qui veulent tricher.

Certains ont pointé du doigt le manque d'efficacité de nos services (laboratoire et commissaires) pour souligner que c'est la police et la justice qui ont débusqué les affaires les plus récentes. Ce n'est pas une opposition : la collaboration entre les services de France Galop (et du Trot) et de la Fédération d'une part et la Police des Jeux et la justice d'autre part, est incontournable. Les moyens ne sont pas les mêmes et, évidemment, ceux de la police et de la justice sont très supérieurs, plus intrusifs et plus efficaces puisqu'ils peuvent disposer, entre autres, d'écoutes téléphoniques et du droit de perquisition. Dans l'affaire de la semaine dernière, le communiqué du procureur évoque d'ailleurs la collaboration des vétérinaires mandatés par la Fédération dans cette procédure.

Les questions de dopage ne sont pas les seules pouvant mettre en cause l'équité des compétitions. Elle peut être détournée afin de réaliser des profits à partir des paris. Retenir un ou plusieurs chevaux peut donner un gros avantage, se donner tous les moyens d'être « dans l'argent ». Aussi, la surveillance des performances contradictoires est un élément indispensable de la régularité des épreuves. Elle ne peut être menée qu'avec les données du PMU qui peut déterminer les accumulations de masses.

Dans les choix de gestion du PMU, éviter de créer de tentations doit être un élément discriminant. On a vu que la limitation du nombre de courses PMU, si elle a pesé sur le chiffre d'affaires total, a en revanche, augmenté les masses par course subsistante. Et donc la marge pour des truqueurs éventuels. La montée continue du chiffre d'affaires réalisé à l'international (16,5 % cette année) et singulièrement la part croissante des Grands

Parieurs Internationaux ajoute des risques et demandera de plus en plus de contrôles.

L'indispensable transparence

Les procédures juridictionnelles doivent respecter des règles et le secret des enquêtes et des instructions en fait partie. Cela dit, pour que la confiance existe nous avons nécessairement besoin d'une meilleure transparence sur les affaires. Cette communication, encadrée par les règles de droit, est d'autant plus nécessaire que la justice est d'une lenteur qui confine ... à l'injustice. Guy Cherel et, plus récemment, Pierre-Charles Boudot, se sont vu interdire d'exercer leur métier. Mais sont-ils coupables ou innocents ? Pour le moment, ils sont réputés innocents : la justice n'est pas passée, mais les sanctions sont là. S'ils sont coupables, nous pourrions être déterminés. Mais s'ils sont innocents, la situation est insupportable.

Le sujet de l'équité de nos compétitions est vaste et un petit manquement peut avoir de grandes conséquences. Justement, quand les fautes sont avérées, il faut se montrer exemplaire et sanctionner sans détours ni arrangements. La confiance, ce socle indispensable de notre activité, ne peut prospérer sans une transparence parfaite et une justice qui passe.

Respectant la traditionnelle trêve de fin d'année, je profite de ce dernier éditorial de 2021 pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël et formuler tous mes vœux pour que l'année 2022 vous soit heureuse.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@pp.fr